

Procès-Verbal

de l'assemblée du Chamossaire du 5 juin 2025

au Restaurant Les Tuileries à Epalinges

Présidence : Olivier Mivelaz

Membres présents : 20

Excusés : 3

Point 1 : Ordre du jour

Point 2 : Scrutatrice : Martine Kübler

Point 3 : Lecture du procès-verbal – à disposition sur le site

Point 4 : Communications

A. Du comité

Président

Parking des Paccots : après consultation du règlement de la commune et de ce qui est écrit sur le panneau installé sur le parking, toutes les zones de parking sont dès maintenant payantes. Cela concerne le parking dans la montée en direction du chalet sur la gauche. Les conditions : payant du lundi au dimanche de 8h à 16h, la recharge est interdite, parking autorisé maximum 1 jour et la première heure est offerte. Ces conditions sont appliquées sur toute la commune.

Notre président va prendre contact avec la commune pour demander si des alternatives sont possibles. Serait-il possible d'obtenir des macarons, autres ? Selon les directives communales pour obtenir un macaron, il faut être domicilié sur la commune et ils sont nominatifs.

Un certain nombre de questions vont émerger par rapport au parcage des véhicules lors des locations et nous devons nous positionner. Nous y reviendrons ultérieurement une fois que nous aurons eu une réponse de la commune (interdiction de parquer devant le chalet, mettre une barrière, stipuler les conditions de parking dans le contrat de location,...).

Caissière

Marie-Jo Petétot a eu un rdv avec l'ECAB et elle nous fait un retour. Le but était de faire une estimation de notre bien immobilier pour l'assurance incendie. Des modifications législatives ont été effectuées, ce qui va demander à notre caissière de faire des modifications auprès de nos assurances. De plus, Marie-Jo a profité des compétences des auditeurs de l'ECAB pour solliciter leur avis sur divers points, hors ECAB, qui pourraient être à considérer pour les travaux de rénovation à réaliser au chalet.

Elle nous lit le résumé de cette visite dont les différents points se trouvent ci-après :

- Bien que pas obligatoire, il serait bien d'envisager l'installation d'un paratonnerre. Il est possible d'avoir des subventions pour l'installer.

- L'installation de panneaux solaires thermiques n'est pas conseillée financièrement au vu du peu d'utilisation du chalet.
- Pour les panneaux solaires photovoltaïques, l'investissement est à priori également beaucoup trop grand au vu du peu d'utilisation du chalet. Il faudrait confirmer cela par des calculs.
- Pour ce qui est du chalet, en général, il est très bien entretenu et il semblerait qu'au niveau énergétique, il n'y aurait pas grand chose à faire. Nous l'avons bien isolé et il y a les doubles fenêtres installées.
- Il n'est pas nécessaire de réaliser un CECB ou CECB+. Ce serait nécessaire, si nous entreprenons des travaux, et que nous devons demander des subventions. À ce moment-là, la démarche est obligatoire. Mais en général, l'entreprise qui fait les CECB est celle qui entreprend les travaux.
- Pour le chauffage à mazout du réfectoire, il n'y a pas d'urgence à le remplacer. Nous pourrions mettre un chauffage à pellets (surtout pas des plaquettes), avec un approvisionnement automatique, et avec ventilateur de brassage d'air, pour le faire circuler. Comme il semblerait que nous n'utilisions pas plus d'une cuve de mazout par an, nous pourrions mettre ce genre de chauffage. Ce serait moins cher que d'installer tout un système avec des pompes à chaleur. Toutefois, il faudrait confirmer et régler la problématique du chauffage du sous-sol. À confirmer.
- Pour ce qui est des boilers électriques, il est vrai que ce n'est plus possible de mettre de nouveaux boilers uniquement électriques, mais on peut contourner ça, car on pourrait mettre un nouveau boiler dual (électricité + autre source de chaleur), et ne pas tout brancher. C'est le moyen que les installateurs utilisent.
- Pour l'utilisation actuelle du chalet, enclencher l'alimentation du boiler sur le mode « jour » en cas de forte utilisation d'eau chaude est le moyen le plus économique.
- Quant au toit, les tuiles « Eternit » posées avant 1982 sont des tuiles robustes, donc si notre toit date d'avant cette date, sans doute qu'il va tenir encore facilement 20 ans.

Merci à Marie-Jo pour le travail effectué.

Intendant :

Corvée, minons : tout s'est bien passé.

Tonte du gazon au chalet : il est proposé de mettre sur le groupe WhatsApp les dates des tontes afin d'inviter d'autres membres à participer à la tonte du gazon autour du chalet dans le but de créer la relève et d'apprendre l'utilisation des machines avant que la fine équipe qui gère cette activité avec brio ne puisse plus le faire. Le président se propose de se joindre à la prochaine tonte s'il est disponible.

B. des membres

ràs

Point 5 : Manifestations passées

Michel Groux nous lit le rapport de la course surprise du 17 mai dernier organisée par Pierre-Yves Hirschi.

Balade du 20 mai supprimée pour des raisons météorologiques.

Points 6 : Manifestations futures

Jean-Luc Matthey nous expose sa course du samedi 14 juin De la Berra au Cousimbert. Il faut avoir le physique, car il y a un dénivelé de 750m de montée et descente.

Prochaine sortie de PY encore en gestation. À voir sur le site prochainement.

Point 7 : Divers

Marie-Jo Petétot nous informe qu'elle reporte son idée d'aller dans le Lötschenthal cet automne. Elle proposera une sortie sur une journée.

Il serait bien d'inclure des gens qui ne viennent pas aux assemblées, mais qui ont des connaissances sur le chalet pour l'améliorer.

Le président aimerait discuter avec la Commission des courses pour proposer d'autres activités, par exemple la mise en pot de fleurs au printemps avec les enfants du club.

Où se trouvent les drapeaux ? François Divorne informe qu'il les a jetés, car ils étaient en très mauvais état.

La prochaine assemblée est celle extra murs au chalet des Troncs, le 3 juillet prochain. Les festivités débuteront avec la pétanque dès 16h et l'assemblée aura lieu à 18h30. Plus d'infos suivront sur le site. N'oubliez pas de vous inscrire pour le repas.

Olivier Mivelaz clôt l'assemblée à 21h07

Epalinges, le 5 juin 2025 / Karin Menétrey